

de la mine d'apatite du Lac à Paul au Saguenay-Lac-Saint-Jean 6211-08-006

Projet d'ouverture et d'exploitation

Québec, le vendredi 22 mai 2015

ATT: Commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Bureau d'Audience Publique sur l'environnement Courriel: mine-lac-a-paul@bape.gouv.qc.ca

Télécopieur: 418 643-9474

Objet : Mémoire sur le projet de mine d'apatite Lac à Paul

Notre entreprise, Concept ParaDesign, se spécialise dans la conception et ingénierie mécanique d'équipements industriels de transport terrestre et de machinerie fixe destinée, entre autres domaines, au secteur minier. Notre place d'affaires est située dans la ville de Québec et le développement du projet minier d'apatite Lac à Paul nous intéresse.

De notre avis, nous considérons ce projet comme étant porteur et structurant pour la région du Saguenay, tout en étant conscient que le développement des activités et infrastructures se rattachant à l'exploitation de la mine, ainsi qu'au transport des produits d'extraction et de transformation doivent se réaliser en respect de l'environnement et dans une perspective de développement durable.

Selon nous, l'impact de ce projet est positif et très souhaitable pour l'économie de la région principalement, mais également pour l'enrichissement collectif du Québec.

Ce projet permettra sur les plans économique et social :

- Un enrichissement des citoyens de la région, tant pour les employés qui travaillent à la mine, que pour les entreprises de produits et services et industries qui auront à offrir des services à la compagnie Arianne;
- Une telle entreprise contribuera également à enrichir la société québécoise par le paiement de taxes municipales, provinciales et fédérales;
- Enfin, elle pourra contribuer à la vie régionale par son implication et la réalisation de divers projets communautaires.



Sur le plan de la qualité de vie :

- Ce projet comporte certains défis à relever. Le développement devra assurément se faire dans le respect des normes environnementales et du milieu, et ce dans une perspective de développement durable.
- Entre autres préoccupations, il est notamment question du transport du produit, sur une distance de plus de 200 km, allant de la mine vers un quai de transbordement. À l'heure actuelle, ce transport est prévu en circulant sur des chemins forestiers. La circulation de véhicules lourds sur ces chemins peut comporter des inconvénients tant du côté de la sécurité que de celui de l'environnement (pollution par le bruit et de l'air) pour les résidents.
- Une autre préoccupation concerne l'optimisation des équipements rattachés au transport du produit entre la mine et le lieu de transbordement. Certains types d'équipements devront très probablement être conçus sur mesure, et les véhicules dédiés à ces opérations, spécifiés de façon à réduire leur consommation et l'émission de gaz à effets de serre. Il est important de souligner qu'un véhicule sous-motorisé ou surchargé pourrait engendrer des coûts importants affectant les infrastructures et la rentabilité potentielle des opérations de transport, donc la compétitivité du produit à l'échelle commerciale.

Dans ce dernier contexte, la compagnie Arianne s'est alliée des spécialistes, dans le domaine de l'ingénierie des véhicules, afin de concevoir un véhicule (tracteur et remorque spécialisée) qui permettra une performance inégalée tant pour la sécurité des usagers de la route et ses conducteurs que pour minimiser l'impact sur l'environnement. L'objectif du besoin exprimé par Arianne auprès de ces spécialistes, est de déterminer la configuration qui permettra de transporter des charges importantes avec un niveau d'efficacité optimale tant pour la chaîne cinématique (moteur, transmission, différentiels) que pour la puissance de freinage. Le comportement dynamique des véhicules, de même que les charges transmises aux infrastructures routières concernées sont autant d'éléments de préoccupation et de prises en compte pour lesquelles la compagnie Arianne est sensibilisée.

La consommation de carburant, le type de carburant à privilégier (gaz naturel par exemple), le bruit émis par les véhicules, le niveau de poussière produit par la circulation de ces véhicules sont d'autres paramètres pour lesquels la compagnie Arianne s'engage à mettre l'énergie nécessaire afin de perturber au minimum le milieu naturel dans lequel il aura à opérer.

En résumé, sur le seul aspect du transport des produits miniers : Offrir à ses conducteurs le meilleur véhicule qui soit afin d'optimiser la sécurité du transport pour tous et réduire l'impact environnemental.

Cordialement.

Jean Renaud, ing.

Sten Renand